

NOM :

Date :

Prénom :

Classe :

Fiche de Révision d'Education Civique 3^{ème}.

Pour réviser, vous pouvez utiliser le site www.sebbarthe.com (quizz).

1) Comment s'appelle notre pays ?

2) Quelles sont les couleurs de notre *drapeau* ?

3) Que représentent ces couleurs ?

4) Comment s'appelle *l'hymne national* de notre pays ?

5) De quelle époque date ce chant ?

6) Quelle est la *devise* de notre pays ?

7) Quelle est la date de la *fête nationale* française ?

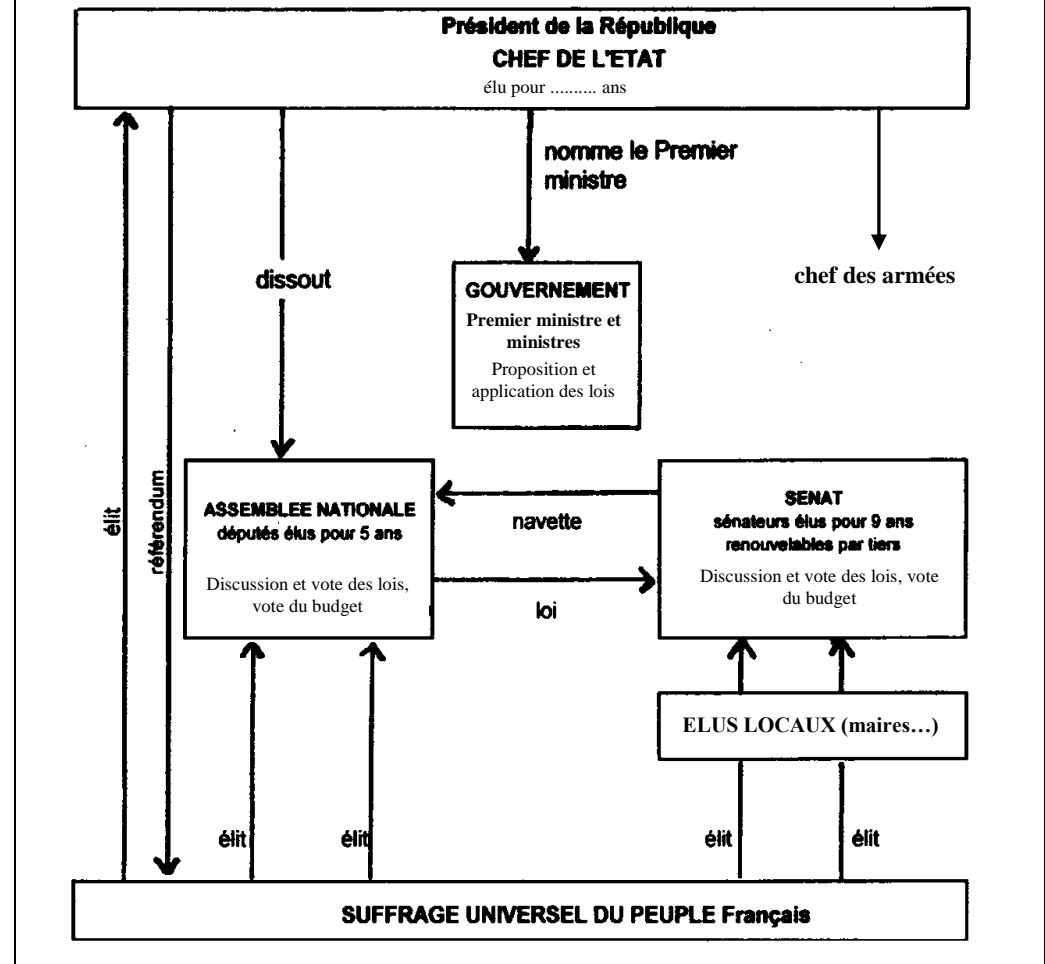
8) Pourquoi cette date a-t-elle été choisie ?

9) Pourquoi peut-on dire que la France est une *République* ?

10) Pourquoi peut-on dire que la France est une *démocratie* ?

Repères Education Civique : *les institutions.*

Document n°1 : Schéma de fonctionnement de la V^{ème} République.



1. Par qui est élu le Président de la République ? Pour combien de temps ?
2. Quelles sont les deux assemblées qui forment le Parlement ?
3. Quel est le rôle principal du Parlement ?
4. Comment s'appellent les membres de l'Assemblée nationale ? Comment sont-ils désignés ?
5. Citez trois pouvoirs du Président de la République.
6. Qu'est-ce que le "gouvernement" ? Quels sont ses pouvoirs ? Comment ses membres sont-ils désignés ?

Révisions 3^{ème} : paragraphes à apprendre.

Pour réviser, vous pouvez utiliser le site www.sebbarthe.com (quizz).

Citoyenneté, nationalité et civisme : La France est une **démocratie** et cela signifie que toutes les personnes qui y habitent légalement peuvent bénéficier de **droits civils** (liberté d'expression, protection de la **justice...**), de **droits économiques** (salaire minimum, congés payés...) et de **droits sociaux** (sécurité sociale, congé maladie...). Par contre, certains **droits politiques** (voter, être candidat...) sont réservés aux **citoyens** français. Et, pour être citoyen français, il faut être **majeur** et de **nationalité** française.

Les **personnes mineures** (en France, jusqu'à 18 ans) ne disposent pas de la totalité de leurs droits et sont soumis à l'**autorité parentale**. Mais les mineurs disposent de protections supplémentaires et bénéficient du **droit à la l'éducation**.

La **nationalité** française peut être obtenue de différentes manières : par **filiation** (à la naissance), par **déclaration** (si l'on a grandi en France), par **naturalisation** ou par **mariage** (au bout de 4 ans).

A la différence de la **citoyenneté**, le **civisme** n'est pas un statut juridique mais une attitude qui permet, chaque jour, à chaque personne d'utiliser ses **droits** tout en respectant les **libertés** des autres.

Droits et devoirs : Dans une **démocratie**, aucune **liberté** n'est totale, elle doit toujours être partagée de manière **égale** et **équitable** entre les membres de la **société**. Ce partage est fixé par les **lois** mais, même en l'absence de loi, le **civisme** signifie que l'on comprend la nécessité de ce partage et que l'on est conscient de ses **devoirs** envers les autres.

Ainsi, chaque **citoyen** est tenu de respecter des **devoirs** élémentaires (respecter les **lois**, payer des **impôts...**) mais il doit aussi comprendre ses responsabilités dans le fonctionnement de la **solidarité** et le maintien de la **sécurité** dans son quartier, sa ville ou son pays.

La **sécurité** et la **solidarité** sont assurés par des **forces publiques** (police, gendarmerie, armée, pompiers...) mais leur application quotidienne repose largement sur l'implication des **citoyens** : coopération, plan Vigipirate, Journée Défense et Citoyenneté (JDC)...